RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES
Exercice 2026 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 2.

Le Maire, sur proposition du 3ème Adjoint délégué aux finances communales et suivi et financements des Grands Projets, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique de l'année 2025 a été approuvé par l'assemblée délibérante le 28 avril 2026 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2025, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2026 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposé de modifier les autorisations de programme et de crédits de paiement suivantes :

- AP/CP 007 - Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux Phase 01 - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 890 677,16 € TTC, selon la répartition des crédits de paiement présentée dans la délibération n° 26/XXX/F du 04 novembre 2026.
- AP/CP 012 - Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 614 504,32 € TTC, selon la répartition des crédits de paiement présentée dans la délibération n° 26/XXX/F du 04 novembre 2026.
- AP/CP 013 - Réaménagement de la rue Funtana Vechja - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 369 679,31 € TTC, selon la répartition des crédits de paiement présentée dans la délibération n° 26/XXX/F du 04 novembre 2026.
- AP/CP 014 - Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 471 827,99 € TTC, selon la répartition des crédits de paiement présentée dans la délibération n° 26/XXX/F du 04 novembre 2026.
- AP/CP 015 - Requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 000 428,45 € TTC, selon la répartition des crédits de paiement présentée dans la délibération n° 26/XXX/F du 04 novembre 2026.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6232 « Fêtes et cérémonies » est crédité de la somme de 203 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6156 « Maintenance » est débité de la somme de 33 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est crédité de la somme de 200 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 739218 « Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales » est débité de la somme de 100 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6583 « Pénalités sur marchés » est débité de la somme de 200 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 65134 « Aides » est débité de la somme de 70 000,00 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2026 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM2**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	6232 - Fêtes et cérémonies	271 430,94 €	203 000,00€	474 430,94 €
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	596 710,93 €	- 33 000,00 €	563 710,93 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111 - Rémunération principale	6 946 005,00 €	200 000,00 €	7 146 005,00 €
014 - Atténuations de produits	739218 - Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	200 000,00 €	- 100 000,00 €	100 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6583 - Pénalités sur marchés	238 400,00 €	- 200 000,00 €	38 400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65134 - Aides	169 000,00 €	- 70 000,00 €	99 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 2026 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM2**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	6 587 509,58 €	170 000,00 €	6 757 509,58 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 531 279,92 €	200 000,00 €	17 731 279,92 €
014 - Atténuations de produits	1 545 000,00 €	- 100 000,00 €	1 445 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 781 892,77 €	- 270 000,00 €	4 511 892,77 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025, adoptés le 28 avril 2026,

Vu la décision modificative budgétaire,

- d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget Principal comme détaillée ci-dessus.
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.